
DESTINATAIRES : Gestionnaires cliniques et équipes de soins des secteurs de la DSHAPPA du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Josée Ferland, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet SHAPPA

DATE : 2024-05-01

OBJET : **Déploiement d'une nouvelle Règle de soins en CHSLD**

La Règle de soins [RSI-6034 Prestation collaborative des soins infirmiers soins longue durée \(2024-03\)](#) et les annexes associées a été entérinée et est désormais disponible sur l'intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest.

- [RSI-6034 Annexe I - Rapport interservices et transmission information en soins longue durée](#)
- [RSI-6034 Annexe II - Communication et organisation en travail soins longue durée 2024-03](#)
- [RSI-6034 Annexe III - Complémentarité des rôles et responsabilités en soins longue durée 2024-03](#)
- [RSI-6034 Annexe IV - Routine activité de jour en soins de longue durée - Exemple type](#)
- [RSI-6034 Annexe V - Routine d'activité de soir en soins de longue durée - Exemple type](#)
- [RSI-6034 Annexe VI Routine activité de nuit en soins longue durée - Exemple type](#)

MODALITÉS D'APPLICATION :

Cette Règle de soins s'applique dans toutes les installations des secteurs de la DSHAPPA du CISSS de la Montérégie-Ouest.

DÉPLOIEMENT ET ANNULATION :

À compter du 1^{er} mai 2024, date du déploiement de la Règle de soins, les outils cliniques anciennement en vigueur seront annulés. L'annulation inclut les outils traitants sur ces sujets.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.